

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération
n°160-2020
Point 3.3

Point 3.3 de l'ordre du jour Consolidation des comptes 2019

EXPOSE DES MOTIFS :

En application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985, relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF), les établissements publics de l'Etat sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable.

Tous les établissements publics de l'Etat ayant au moins une filiale (détention de plus de la moitié du capital d'une autre entité) ou une participation (détention d'une fraction du capital comprise entre 10 et 50%) ou exerçant un pouvoir de décision dans toute entité sont susceptibles d'entrer dans le champ de la consolidation des comptes.

Par ailleurs la nécessité de consolider les comptes a été déterminée par le décret n°2005-747 du 1^{er} juillet 2005 qui fixe des seuils au-delà desquels la démarche est obligatoire (montant du chiffre d'affaires, total du bilan et nombre de salariés).

Le recours à la consolidation des comptes doit permettre d'offrir une visibilité économique de l'ensemble du périmètre des activités du groupe, mais aussi une plus grande lisibilité sur l'expertise et la performance de l'établissement, sans oublier d'être un outil pour communiquer plus activement vers les tiers.

Une des conséquences qui résulte de l'obligation de consolidation des comptes est de nommer au moins deux commissaires aux comptes et deux suppléants.

La consolidation des comptes vise à présenter les comptes d'un ensemble d'entités, liées financièrement et économiquement, formant un groupe, comme si cet ensemble ne constituait qu'une seule entité.

L'opération consiste notamment à cumuler les comptes des différentes structures, à éliminer les opérations réciproques et à retraiter les titres de participation qui figurent à l'actif du bilan de l'Université de Strasbourg (entité consolidante).

Ainsi l'université de Strasbourg, dite « tête de groupe » ou « entité mère » et les entités consolidées forment un groupe, dont le périmètre est :

- Le GIE GERBM est contrôlé à 33% par l'université, ce qui correspond au nombre de parts dans le capital du GIE
- La Fondation de coopération scientifique Université de Strasbourg est une entité ad hoc dans laquelle l'université dispose des pouvoirs de gestion et de décision et bénéficie majoritairement des avantages économiques
- La Société d'accélération de transfert de technologie est une société sous influence notable consolidée par mise en équivalence.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la consolidation des comptes 2019.

Résultat du vote :

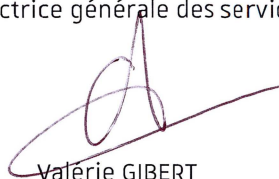
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Comptes Consolidés
de
L'Université de Strasbourg
(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Sommaire

I	Bilan Consolidé	3
II	Compte de résultat	4
III	Flux de Trésorerie	5
IV	Modalités de consolidation	6
V	Information relatives au périmètre de consolidation	7
VI	Règles et méthodes comptables	8
VII	Autres informations	17
VIII	Notes relatives aux postes de bilan	18
1	Actif immobilisé	19
2	Les amortissements	21
3	Les provisions	22
4	Les créances et les dettes	24
5	La trésorerie	27
6	Opérations d'inventaire	28
7	Tableau de variation des capitaux propres (en €)	29
8	Tableau de variation des intérêts minoritaires (en €)	30
IX	Notes relatives au compte de résultat	31
X	Effectifs personnels	33
XI	Informations sur les litiges et contentieux	34
XII	Engagements reçus	34
XII	Engagements hors-bilan	34

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018	PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
I IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	926 498	1 123 282	I CAPITAUX PROPRES (part groupe)	662 130 883	641 612 471
Frais d'établissement	0	0	Dotation et complément de dotation	25 372	25 372
Frais de recherche et de développement	770 607	989 241	Financement de l'actif par l'Etat	527 474 382	532 162 431
Concessions, brevets, licences, logiciels,....	104 853	84 624	Dotation	0	0
Autre immobilisations incorporelles	0	0	Écarts de réévaluation	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	4 689	3 068	Réserves facultatives	60 988 615	59 980 063
Avances et acomptes sur Immo. Incorporelles	46 349	46 349	Ecarts sur titres mis en équivalence	0	0
			Report à nouveau	12 690 350	-1 947 785
II IMMOBILISATIONS CORPORELLES	633 997 921	616 712 357	Résultat sur sociétés mises en équivalence	-720 881	-669 011
Terrains	188 766 289	190 054 670	Résultat net de l'exercice	5 073 155	3 166 309
Constructions	315 434 380	321 416 763	Financement de l'actif autres que l'Etat	56 599 891	48 895 091
Installations Techniques, Mat. et Outillages	17 668 006	18 310 625			
Agenc. Terrains/Constructions...	0	0	II INTERETS MINORITAIRES	7 253 801	6 315 664
Autres immobilisations corporelles	22 985 066	19 063 274			
Immobilisation corporelles en cours	87 150 684	65 688 627	III PROVISION	14 959 839	17 027 761
Avances et acomptes sur Immo. Corporelles	1 993 496	2 178 398	Provisions pour Charges	14 923 171	17 027 761
			Provisions pour Risques	36 667	0
III IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 126 394 056	1 126 371 378	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0	0
Autres participations	0	0	Fonds dédiés sur autres ressources	0	0
Autres titres immobilisés	965 675	965 675			
Prêts	193 545	178 448	IV. DETTES FINANCIERES	1 197 510 280	1 167 693 198
Autres créances immobilisées	1 125 234 836	1 125 227 255	Emprunts auprès d'établissements de crédits	0	0
			Emprunts et dettes financières divers	1 197 510 280	1 167 693 198
IV. STOCK ET CREANCES	124 475 270	67 152 938			
Stock et en cours	506 573	533 992	V. PASSIF CIRCULANT	172 189 449	133 120 306
Avances et acomptes versés	697	8 128	Avances et acomptes reçus	93 827 737	64 467 604
Créances clients	24 971 912	17 545 847	Dettes sur achats ou prestations de services...	14 710 404	12 770 041
Créances divers	98 613 627	49 064 970	Dettes fiscales et sociales	7 175 186	6 243 920
Comptes transitoires	382 461	0	Comptes transitoires	9 391 995	5 994 367
			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 520 901	5 228 155
V. AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	168 250 508	154 409 447	Autres dettes	3 250 901	2 527 852
Disponibilités et VMP	167 122 280	154 165 068	Produits constatés d'avance	33 300 996	35 867 914
Charges constatées d'avances	1 128 228	244 379	Crédit de trésorerie	11 330	19 944
Ecart de conversion Actif	0	0	Ecart de conversion Passif	0	508
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 054 044 252	1 965 769 402	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 054 044 252	1 965 769 402

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	31/12/2019	31/12/2018
Production vendue	51 750 157	49 169 368
Production stockée et immobilisée	-4 829	49 745
Reprises sur provisions (et amortissements)	3 751 445	1 676 568
Transfert de charge	0	0
Subventions	400 668 229	394 867 442
Autres produits	18 974 803	18 515 923
Produits d'exploitation :	475 139 805	464 279 046
Achats de marchandises et de MP	18 593	104 095
Autres achats et charges externes	64 034 776	62 687 271
Impôts et taxes	6 160 353	6 034 985
Salaires et charges sociales	366 938 437	358 366 156
Dotations aux ammortissements sur immo.	8 885 316	8 492 950
Dotations dépréciation des actifs	243 830	243 104
Dotations aux provisions pour risques et charges	598 836	1 690 838
Autres charges d'exploitation	22 098 440	23 354 095
Charges d'exploitation :	468 978 582	460 973 494
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 161 223	3 305 552
Produits financiers	641 831	236 700
Charges financières	791 663	702 595
RESULTAT FINANCIER	-149 832	-465 895
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés	0	0
Impôt Sociétés	0	0
RESULTAT DES SOCIÉTÉS INTEGRES (i)	6 011 391	2 839 657
Quote part dans les sociétés Mises en équivalence (ii)	-720 881	-669 011
Intérêts minoritaires (iii)	938 236	-326 650
Résultat net (part du groupe) (iv= i+ii-iii)	4 352 274	2 497 296

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat net des sociétés intégrées	6 011 391	2 839 657	5 482 962	8 993 272	9 472 243	6 560 527	2 736 083	3 284 047	3 365 043	1 811 643
(+/-) Dotations aux amortissements et provisions (net quote-part subvention et neutralisation)	7 737 065	8 750 324	7 608 964	4 424 455	6 014 465	6 758 557	7 273 483	8 243 116	5 78 242	5 320 396
(-) Plus-values de cessions	-	-	-	200 000	-11 978	-956	-17 358	-11 947		
(+) Moins-values de cessions	520	77	35 878	15 400	28 000	19 15 037		46 673		
Capacité d'autofinancement	13 748 977	11 590 058	13 127 804	13 233 127	15 502 730	15 233 165	9 992 208	11 561 889	3 943 285	7 132 039
(+/-) Variation des créances clients, comptes rattachés et autres créances	- 53 121 303	16 494 780	- 14 516 216	- 13 472 293	3 927 309	-416 948	11 099 881	-1424 484	-3 567 057	5 375 904
(+/-) Variation des comptes de régul. Actif	- 883 848	50 034	- 183 399	7 186	117 166	-148 030	337 909	716 523	-958 469	205 841
(+/-) Variation des dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	- 36 343 317	- 22 205 485	28 090 700	5 722 045	-11 171 382	2 578 399	8 595 583	15 959 159	13 351 467	-20 110 002
(+/-) Variation des comptes de régul. Passifs (hors PCA sur subventions d'investissements)	- 19 388 832,80	- 633 928,78	- 261 064,81	- 1610 473	-115 861		-2 578 516	5 725 659	4 820 615	3 182 297
(+/-) opérations gérées pour tiers										
Variation du BFR	- 19 600 667	- 6 294 599	13 124 020	- 9 353 534	-7 242 767	4 144 036	17 454 857	20 976 857	13 646 556	-11 345 959
Flux nets de trésorerie d'exploitation	- 5 851 690	5 295 459	26 251 824	3 879 593	8 259 963	19 377 200	27 447 065	32 538 746	17 589 841	-4 213 920
(-) Acquisitions d'immobilisations (hors intégration du patrimoine immobilier)	- 60 067 292	- 56 246 930	- 785 610 499	- 422 115 836	-31 986 223	-27 163 755	-21 002 051	-18 197 723	-30 012 627	-29 269 890
(-) Autres opérations d'investissement						0	137 805	0	0	37 026
(+) Produit des cessions d'immobilisations	191 749		13 502	336 035		50 950	141 910	103 999	4 333	
(+) Subventions d'investissement encaissées	43 583 231	43 054 726	20 952 540	37 392 450	20 486 984	18 150 923	13 549 058	6 348 535	9 218 804	5 111 108
(+/-) Variation des dettes sur immobilisations	5 292 746	822 486	14 986	- 2 083 533	2 354 946	-545 026	-115 229	-2 134 318	1 593 595	-518 668
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 10 999 566	- 12 369 718	- 764 629 470	-386 470 885	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293
(+) Augmentation de capital ou apports						539 997	1 754 045	100 000	301 816	100 000
(-) Versement de dividendes										
(+) Augmentation des emprunts et avances État	29 817 082	30 520 827	759 855 569	374 163 176	-629 046	-83 043	242 321	517 433	288 995	993 554
(-) Variation financement à recevoir Autres opérations										
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	29 817 082	30 520 827	759 855 569	374 163 176	-629 046	-629 046	-629 046	-629 046	-629 046	-629 046
VARIATION DE TRESORERIE	12 965 825	23 446 568	21 477 924	- 8 428 116	-1 513 376	10 327 246	22 017 119	19 414 477	-1 015 237	-27 760 790
Trésorerie nette à l'ouverture	154 145 125	130 698 557	109 220 633	117 648 748	119 162 124	108 834 878	86 817 759	67 403 282	68 418 517	96 179 307
Trésorerie nette à la clôture	167 110 950	154 145 125	130 698 557	109 220 633	117 648 748	119 162 124	108 834 878	86 817 759	67 403 282	68 418 517
VARIATION DE TRESORERIE	12 965 825	23 446 568	21 477 924	- 8 428 115	-1 513 376	10 327 246	22 017 119	19 414 477	-1 015 235	-27 760 790

Le texte qui suit constitue l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe.

Les états financiers consolidés sont établis en euros (€) arrondis à l'euro le plus proche, monnaie de fonctionnement et de présentation de l'université. L'université de Strasbourg, entité mère du Groupe est tenue, en application de l'article 136-1 de la loi Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, d'établir des comptes consolidés dès lors qu'elle contrôle une ou plusieurs personnes morales, ou qu'elle exerce une influence notable dans les conditions prévues aux articles 233-16 et suivants du Code de Commerce. Les états financiers consolidés de l'établissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent l'université (entité consolidante), ses filiales, fondation et association, l'ensemble étant désigné comme le Groupe.

IV. MODALITES DE CONSOLIDATION

- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un **contrôle exclusif** de fait ou de droit sont consolidées par **intégration globale**.

La notion de contrôle s'entend comme « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités ». Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que le contrôle cesse. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

L'intégration globale consiste :

- à intégrer dans les comptes du Groupe les éléments des comptes des entités consolidées (après retraitements éventuels),
 - à présenter distinctement au passif du bilan, sur la ligne « intérêts minoritaires », la part des tiers dans les capitaux propres des filiales en dehors dans les capitaux propres revenant au Groupe.
- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un **contrôle conjoint** de fait ou de droit sont consolidées par **intégration proportionnelle**. Le contrôle conjoint s'entend par « le partage du contrôle interne entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers des décisions à prendre conjointement ».

La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à retenir les actifs, passifs, les produits et les charges des entités à la quote-part de la participation détenue par le Groupe dans le capital de ces dernières.

- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce une **influence notable** sur la gestion et la politique financière sont **mises en équivalence**, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre de consolidation font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du Groupe.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc.) Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation de l'Université de Strasbourg se présente de la manière suivante :

Raison sociale, Forme, Siège social	Réf.	Pays	Méthode	31/12/2019	
				% Contrôle	% Intérêt
Université de Strasbourg		France	Entité Mère		
Société d'Accélération de Transfert de Technologie "SATT"	b	France	Mise en équivalence	26%	26%
Fondation Université de Strasbourg	c	France	Intégration globale	100%	0%
Gie CERBM		France	Intégration proportionnelle	33%	33%

a) La Société d'Accélération de Transfert de Technologie « SATT » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir est constituée par plusieurs associés dont l'Université de Strasbourg à hauteur de 26%. La SATT est dans le périmètre de consolidation au vu de l'influence notable que l'Unistra détient par l'existence d'opération de recherches communes et des liens de dépendance techniques et scientifiques, par la mise à disposition de personnel, le transfert de gestion des contrats, la participation aux décisions stratégiques et le volume important des transactions financières.

La SATT qui avait bénéficié en 2015 et 2018 d'une première et deuxième tranche de refinancement respectivement pour 18 M€ et 5,8M€. a bénéficié en 2019 d'une troisième tranche de financement de 11,5 M€ (dont 9,7 M€ sous forme d'augmentation de capital).

Cette opération a amené à reconstituer les fonds propres de la SATT. Cette opération n'a pas changé la répartition capitalistique des actionnaires.

b) En date du 30 septembre 2012, le patrimoine de la Fondation Partenariale Université de Strasbourg a été dévolu à la Fondation Université de Strasbourg par transfert des biens, droits et valeurs appartenant à la fondation Partenariale Universitaire de Strasbourg.

Les actifs et passifs ont été transmis en valeur réelle correspondant à la valeur nette comptable.

La Fondation Université de Strasbourg (FCS- Fondation de Coopération Scientifique) reste dans le périmètre de consolidation de l'université de Strasbourg car son activité est dédiée de façon quasi exclusive à l'université.

En cas d'arrêt de l'activité de la Fondation, le patrimoine ne revenant pas à l'université de Strasbourg tel que cela est prévu par les statuts, l'intégralité des capitaux propres a été reconnu en intérêt minoritaire dans les comptes consolidés.

d) Les membres de l'association ADEUIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2017 afin de prononcer la dissolution-dévolution de celle-ci au profit de l'UDS. La dissolution anticipée et la liquidation de l'association a pris effet au 1er janvier 2018. Par conséquent cette association n'est plus consolidé

VI. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Université de Strasbourg, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.

En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Le nouveau référentiel comptable applicable à compter de 2017 en mode GBCP avec la nouvelle nomenclature applicable M9 du 20 janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques (APU) majoritairement financés par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs. Le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions de la GBCP est applicable progressivement aux organismes publics à compter de 2013 et a été finalisé en 2016.

Le décret fixe notamment la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du mois de février. Cette disposition raccourcit de deux mois le délai de clôture. Il est précisé que le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 a reporté au 15 mars N+1 cette date limite. Pour l'exercice 2019, les comptes financiers ont été soumis au conseil d'administration le 10 novembre 2020.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires ;
- Charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien ;
- Charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

A compter de 2011, le groupe applique la comptabilisation des immobilisations par composant.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours correspondent à des travaux et à des installations scientifiques, dont une part significative doit faire l'objet d'une affectation définitive dans les comptes d'immobilisation.

Amortissements

- Méthode d'amortissement

A compter de l'exercice 2011 et selon la décision du conseil d'administration du 15 décembre 2011, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, au « prorata temporis » à compter de la date d'acquisition ou de la mise en service de l'immobilisation.

Le rattrapage des amortissements pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2009 se fait de façon prospective c'est-à-dire au prorata des années restant à amortir.

- Plan d'amortissement

Selon l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable (art. 322-1-3).

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la directive de l'EPSCP (art. 322-4/3). La durée et le mode d'amortissement se réfèrent donc aux caractéristiques propres à l'établissement. Le mode d'amortissement doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'EPSCP (art. 322-4/5). A partir du 1er janvier 2009, il est appliqué pour toutes les acquisitions d'actifs immobilisés de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques et des durées homogènes. Les durées d'amortissement mises en œuvre sont conformes à la délibération votée au conseil d'administration le 15 décembre 2016. Les durées d'amortissements spécifiques aux composants avaient été votées le 15 décembre 2011. Un amortissement « dérogatoire » de 3 ans pour le matériel et matériel informatique des contrats recherche a été voté le 24 septembre 2019.

Compte d'imputation	Désignation de la Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
20120000	Frais d'établissement	5 ans
20300000	Frais de recherche et de développement	5 ans
20531000	Logiciels, autres concession et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20532000	Logiciels créés	3 ans
20580000	Autres concession, brevets et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20600000	Droit au bail	5 ans
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2115xxxx	Terrains bâtis.....	0 ans
2122xxxx	Agencements des terrains bâtis.....	25 ans
2135xxxx	Agencements et aménagement des constructions	20 ans
214xxxxx	Construction sur sol d'autrui.....	20 ans
2151xxxx	Installations techniques complexes.....	10 ans
2153xxxx	Installations à caractère spécifique.....	3 ans
21546000/21547000	Matériels scientifiques	10 ans
21548000	Matériels scientifiques autres	3 ans
2155xxxx	Outillage	10 ans
2156xxxx	Matériel d'enseignement.....	8 ans
2157xxxx	Agencements & aménagements du matériel & outillage affecté ou remis en dotation	0 ans
216xxxxx	Collections	10 ans
2181xxxx	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182xxxx	Matériels de transport.....	5 ans
21831000	Matériels de bureau	3 ans
21832600/21832700	Matériels informatiques	5 ans
21832800	Matériels informatiques autres	3 ans
21840000	Mobilier	10 ans
21860000	Emballages récupérables	5 ans
2188xxxx	Matériels divers.....	10 ans
25xxxxxx	Biens vivants animaux de service	10 ans

- Régime des amortissements des biens immobiliers de l'université de Strasbourg

- **Composants neufs acquis :**

La réglementation prévoit que la comptabilisation des biens immobiliers se fasse par composant. Ce terme désigne un ensemble cohérent de travaux dont la durée d'amortissement est identique. Un travail en liaison avec les services techniques des universités a permis de déterminer le découpage des bâtiments et les durées d'amortissements :

Composants	Part des Composants (%)	Durée de vie
Gros œuvre	25	50
Voiries, réseaux divers	3	25
Toiture et étanchéité	5	15
Peau extérieure (crépis, bardage, isolation...)	10	20
Menuiseries extérieures	15	25
Lots techniques : électricité, sanitaire, chauffage, climatisation	25	20
Second œuvre et premiers équipements	17	15

- **Composants des biens immobiliers mis à disposition par l'Etat :**

Jusqu'en 2012 la dotation annuelle aux amortissements pour les biens évalués par France Domaine a été effectuée pour chaque composant sur la base des durées pour des biens neufs et conformément aux durées théoriques.

Il n'a pas été tenu compte de l'état d'usure des composants et l'amortissement annuel n'a pas été appliqué sur des durées d'amortissement correspondantes à la durée de vie résiduelle des biens immobiliers.

L'université a procédé en 2013 à la détermination des durées résiduelles d'utilisation.

Pour fixer la valeur résiduelle des composants de chaque bâtiment évalué, l'université de Strasbourg a choisi de s'appuyer sur les diagnostics des estimations de France Domaine. Chaque composant de chaque bâtiment a été corrélé d'un taux d'usure en fonction de l'appréciation portée par France Domaine. Cette méthodologie a été vérifiée par la direction du patrimoine immobilier qui en fonction soit d'une étude complémentaire (Plan Campus) soit des travaux futurs déjà programmés à confirmer ou modifié la durée du composant concerné.

Ce travail a permis de dégager une durée moyenne par composant, et d'amortir les composants conformément à la durée de vie prévisible du composant et non plus sur une durée théorique.

Composants	Durées théoriques	Durées résiduelles moyennes
Gros œuvre	50	36
Voiries	25	18
Toitures, terrasses	15	11
Peau extérieure	20	14
Menuiserie	25	19
Installations techniques	20	15
Second œuvre	15	11

- Sortie des composants

L'université procède depuis 2014 à la mise en service de projets par composants. Cette intégration se fait au coût réel. Lors des rénovations partielles ou totales, les composants anciens sont sortis. Pour les sorties de composants lors des rénovations partielles d'immobilisations, la méthode consiste à définir une unité d'œuvre pour chacun des composants d'un même bâtiment.

- **Financement externe des actifs**

L'instruction du 18 décembre 2012 a mis en place de nouvelles modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif des EPN. La nouvelle réglementation du financement externe apporte des modifications suivantes :

- Fin de la distinction entre biens dont la charge de renouvellement incombe à l'établissement et ceux dont la charge n'incombe pas à l'établissement.
- Quelle que soit la nature du financement, celui-ci évolue symétriquement à l'actif qu'il finance, c'est-à-dire au même rythme que les amortissements.
- Les écritures de neutralisation des amortissements (compte 776) et de quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat (compte 777) sont remplacées par un seul mécanisme de reprise au résultat des financements externes de l'actif au compte 7813 et au compte 7873 pour les reprises exceptionnelles.

- Les nouveaux comptes de capitaux propres retraçant les financements de l'actif distinguent :
 - Les financements de l'Etat (comptes 10) ;
 - Et les autres financeurs (comptes 13).

L'amortissement que l'université applique aux immeubles reçus en affectation correspond depuis 2013 à une durée de vie résiduelle du composant. (Voir ci-dessus note VI4.de la présente annexe).

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables exposés à la note VI9 de la présente annexe.

Les reprises de financement externes et de subventions d'investissement viennent en minoration de la dotation aux amortissements dans les comptes consolidés.

Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

A l'exception des créances sur l'État et les collectivités, une dépréciation est comptabilisée lors de la constatation du risque sur la créance matérialisée comptablement par le passage au compte 416 des titres relevant du contentieux. Ces dépréciations sont effectuées par titre individuel.

Les reprises sont effectuées après avoir constaté le règlement et donc le solde de la créance (paiement direct, admission en non-valeur ou remise gracieuse).

Placements de trésorerie

Les disponibilités de l'établissement sont placées sur le seul compte à vue de la DRFIP.

Un compte a été ouvert auprès du Crédit Mutuel retraçant les mouvements des droits d'inscriptions en présentiel payés par carte bancaire et bénéficiant d'un échelonnement de trois mois. Le solde du compte est versé sur le compte DFT de la DRFIP.

Par ailleurs un compte DFT a été ouvert auprès de la DRFIP de l'Ile de France sur lequel figure la dotation non-consommable allouée au titre de l'opération campus (cf VII.2)

Droits d'inscriptions universitaires

En 2019, en application d'une note de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 3 juillet 2019, il a été mis fin à l'exercisation des Droits d'inscriptions. Le « produit constaté d'avance » relatif aux droits d'inscriptions de l'année universitaire 2018-2019 a donc été repris sur le Report à nouveau (compte 110) afin de neutraliser l'impact de ce changement de méthode comptable sur le résultat de l'exercice pour un montant de 5.3 M€. Cette opération a pour conséquence d'abonder le Fonds de Roulement Net Global de ce montant. Les droits d'inscription sont dorénavant considérés comme des redevances et titrés pour le montant total sur l'exercice d'inscription- arrêt de l'exercisation et donc du prorata pour les DI nationaux imputés au 70651.

Les DU (imputées au 70652), d'un montant plus significatifs que les DI et ne correspondant pas exclusivement à un droit d'entrée continuent d'être exercés, quel que soit leur montant.

Ce changement de comptabilisation impacte la comptabilisation de la CVEC. Les DI n'étant plus proratisés, il a été décidé de ne plus proratiser la CVEC (méthode préconisée par les tutelles) et de comptabiliser ce produit sur la base des encaissements reçus. Le PAR constaté en 2018 a été repris sur le Report à nouveau (compte 119).

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - En K€	31/12/2019	31/12/2018 avec changement de méthode comptable	31/12/2018	Ecart
Produits sans contrepartie directe	67 123 481	419 379 882	419 379 882	-
Produits avec contrepartie directe	428 613 808	64 516 681	64 914 600	- 397 919
Production stockée et immobilisée -	4 829	50 578	50 578	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	495 732 460	483 947 142	484 345 060	- 397 919
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 919	36 121	36 121	-
TOTAL PRODUITS	495 737 379	483 983 263	484 381 182	- 397 919
TOTAL CHARGES	492 648 560	481 571 512	481 571 512	-
Excédent	3 088 820	2 411 751	2 809 670	- 397 919

PASSIF - En K€	31/12/2019	31/12/2018 avec changement de méthode comptable	31/12/2018	Ecart
Résultat de l'exercice	3 088 820	2 411 751	2 809 670	- 397 919
Report à nouveau	14 257 550	4 481 772	979 293	- 5 461 064
Autres fonds propres	644 363 395	641 058 974	641 058 974	-
TOTAL FONDS PROPRES	661 709 765	647 952 497	642 889 351	5 063 146
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 658 713	15 267 232	15 267 232	-
Dettes d'exploitation	111 724 646	79 236 490	79 236 490	-
Dettes financières	1 197 510 280	1 167 693 198	1 167 693 198	-
Dettes diverses	10 628 604	5 257 081	5 257 081	-
Comptes transitoires	9 391 995	5 994 367	5 994 367	-
Produits constatés d'avance	16 483 129	16 127 905	21 191 051	- 5 063 146
TOTAL DETTES	1 345 738 654	1 274 309 041	1 279 372 187	- 5 063 146
Trésorerie	11 330	19 944	19 944	-
Ecart conversion passif		508	508	-
TOTAL PASSIF	2 022 118 463	1 937 549 223	1 937 549 223	-

Subventions reçues et opérations pluriannuelles

Une nouvelle instruction applicable au 1er janvier 2014 concernant les modalités de comptabilisation des subventions reçues au sein des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public nationaux (DGFIP BOFIP-GCP n°13-0022 du 05/12/2013) a été mise en place à l'Unistra au 31 décembre 2014. Cette instruction est d'application prospective.

Le principe de celle-ci est qu'une subvention est acquise et comptabilisée dès lors que l'ensemble des conditions nécessaires à la constatation du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut-être évalué de manière fiable.

Elle s'applique aux subventions reçues de l'Etat ou d'autres tiers (subventions d'investissement, financements externes de l'actif, subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles).

Deux cas :

- Subvention accordée sans conditions.
- Subvention subordonnée à la réalisation de conditions.

L'Unistra a également mis en place les modalités de l'instruction DCFIP BOFIP-GBCP n°13-0023 du 6 décembre 2013 applicable au 1^{er} janvier ;

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe (assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme).

L'université a procédé à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes (cpte 4419)
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir (cpte 4487) aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas d'impact de cette nouvelle comptabilisation sur le besoin en fonds de roulement. On constate simplement une hausse des comptes d'avances et acomptes reçus par une diminution des produits constatés d'avance et des recettes à classer.

Stocks

Valorisation du stock de livres : La méthode de comptabilisation retenue est la méthode du coût de revient. Ce coût de revient est déterminé en intégrant :

- le coût d'achat réel (frais d'impression, mise en page, traduction, cession de droit)
- si mise en page réalisée en interne un forfait de 6€/page est appliqué (4 € pour la mise en page, 2 € pour le suivi)
- déduction faite de l'aide à la publication

Deux types de provisions pour dépréciations peuvent être enregistrés sur ces stocks :

- Une provision pour vente à perte dès lors que les prix unitaires de vente nets des commissions distributeurs (PV) seront inférieurs au coût de revient (VB), il convient de passer la provision suivante :

Nombre d'articles en stocks * (VB unitaire- PV unitaire)

- Une provision pour mévente : conformément au Guide comptable professionnel de l'édition reprenant une lettre de la secrétaire d'état Florence Parly du 19 décembre 2000 qui modifie le régime particulier d'évaluation des stocks dans l'industrie du livre, nous avons retenu la méthode suivante :

« Lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial	Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice
Inférieur à 5 %	100 %
Compris entre 5 % et 10 %	80 %
Compris entre 10 % et 20 %	70 %
Compris entre 20 % et 30 %	50 %

10. Valorisation du stock de primates :

Le stock est valorisé au prix d'achat pour les stocks achetés ou selon une méthode de valorisation basée sur l'âge des primates pour ceux nés sur le site.

11. Engagement des indemnités de départ à la retraite

Le Groupe université de Strasbourg, de par la non significativité des engagements de retraite qu'il encoure, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas dans ses comptes consolidés de provision pour indemnité de départ à la retraite.

VII. AUTRES INFORMATIONS

1. Mise en œuvre de la Gestion Budgétaire Comptable Publique

Le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire & comptable, dite GBCP, est applicable pour les établissements publics au 1er janvier 2016 et a été mis en œuvre au 1er janvier 2017.

La GBCP instaure une comptabilité budgétaire différente de la comptabilité générale.

- La comptabilité générale n'est pas modifiée, elle fournit une image fidèle du résultat et de la situation financière et patrimoniale d'un organisme en application du principe de constatation des droits et obligations de l'exercice.
- La comptabilité budgétaire retrace l'exécution des autorisations d'engagement, la consommation des crédits de paiement et la réalisation des recettes.

2. Les investissements d'avenir (Labex et Idex) et Campus

La pertinence et la qualité des projets et du travail mené par l'Unistra, ont été confirmés par l'attribution définitive des initiatives d'excellence par décision du Premier Ministre le 27 juin 2016. Une nouvelle contribution financière sous forme d'une dotation non consommable (DNC) de 750 M€ qui est rémunérée au taux (garanti durant 10 ans) de 3,413%, assurera un financement de 25,6 M€/an. (suivant la convention de dévolution Idex/Unistra signée en date du 23 décembre 2016 entre l'Etat l'ANR et l'Université de Strasbourg.)

- La DNC de 750 M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « immobilisations financières » ; en contrepartie, le passif est mouvementé au compte 1674 « dettes financières ».

Pour rappel, l'Université a enregistré dans ses comptes la dotation non consommable de 375M€ versée par l'ANR en juin 2016 et ce conformément à la note du MESR de novembre 2016 selon les modalités suivantes :

- La DNC de 375M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « immobilisations financières » en contrepartie le passif est mouvementé au compte 1674 « dettes financières ».
- Les intérêts des deux DNC Idex et Campus sont versés par trimestre et comptabilisés en mars, juin et septembre pour leur montant d'encaissement et en décembre en intérêts courus non perçus (le versement n'intervenant qu'en janvier) pour respectivement 25,6 M€ et 15,1 M€.
- Les emprunts contractés pour un montant de 32 M€ sur l'exercice 2019 auprès de la BEI – Banque Européenne d'Investissement – et de la CDC – Caisse des Dépôts et Consignations – ont été comptabilisés sur le compte 164 et les remboursements de capital sont effectués par trimestre (2,1M€ en 2019)

VIII. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN
1. Tableau de variation des capitaux propres (en euros)

	TOTAL consolidé 31/12/2018	Correction d'écritures sur année antérieure Amortissement FEA	Affectation du résultat 2018	Affectation RAN	Subventions titrées	Droits Scolarité Changement de méthode	CVEC Changement de méthode	Sorties de subventions liées	Reprises de subventions	Résultat 2019	Autres variations	TOTAL consolidé 31/12/2019
Biens remis en dotation (10411)	597 129 939							-899 647			0	596 230 291
Financements des autres actifs (10413 & 101)	153 203 649	-9 139 145			32 748 195			0			2 518 016	179 330 715
Biens remis en dotation neutralisation (1049)	-218 171 156	-379 320						406 956	-29 947 089		0	-248 090 608
Fonds propre Fondation	0			108 311							-108 311	0
Dotations perennes	25 372										3 984	29 356
Réserves facultatives	59 980 063		2 809 670			0					-1 801 119	60 988 614
Report à nouveau	-1 947 785	10 138 149	-256 347	-108 311		5 258 254	-159 562				-234 048	12 690 350
Résultat de l'exercice	3 166 309		-3 166 309							5 073 055	0	5 073 055
Résultat sur sociétés mises en équivalence	-669 011		669 011							-720 881	0	-720 881
Subventions d'investissement nettes hors Etat	48 895 091	-1 473 216			12 639 084			0	-4 089 155		628 086	56 599 891
Total	641 612 472	-853 531	56 024		45 387 280	5 258 254	-159 562	-492 691	-34 036 243	4 352 174	1 899 484	662 130 784

Les capitaux propres augmentent de **21 M€** pour atteindre au 31 décembre 2019 une valeur de **669 M€** Cette variation s'explique de la façon suivante :

- **Les financements de l'Etat** d'un montant net de **527,4 M€** augmentent de **4,7 M€** par les effets suivants :
 - ✓ Les Financements Externes de l'Actifs obtenus au cours de l'exercice s'élèvent à **35,2 M€** ;
 - ✓ Des sorties d'inventaires pour inutilité ou destruction ont eu un impact négatif pour **0,9 M€**.
 - ✓ Les reprises des financements externes de l'actif mis à disposition de l'Etat se montent pour l'exercice 2019 à **- 29,9 M€**
- **Les réserves facultatives** augmentent de **1 M€** par l'effet de l'affectation des résultats 2018.
- **Le report à nouveau** enregistre en 2019 l'impact de :
 - Apurement FEA non rattachées à une immobilisation (non identifiées sans libellé ni Eotp) : 9,1 M€
 - Mise à jour du paramétrage des durées d'amortissement : 0,3 M€
 - Fin de l'exercice des Droits d'Inscription 5,3 M€ (extourne PAR PCA 2018) et de la CVEC 159 k€.
 - Reprise de subventions : 0,7 M€
- **Le résultat net (part groupe) de l'exercice** est bénéficiaire de **4,3 M€** contre 2,5 M€ en 2018.
- Enfin **les subventions nettes d'investissement des tiers autres que l'Etat** augmentent de **7,7 M€** ce qui s'explique par le fait qu'elles sont enregistrées sur les comptes de financement à partir du moment où le caractère certain de l'opération est confirmé, soit au fur et à mesure de la réalisation des acquisitions ou des travaux. Les financements concernent des opérations de travaux ou des financements pour l'acquisition de matériels scientifiques. La reprise au compte de résultat de ces financements est de **4 M€**

Actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE			ACTIF IMMOBILISE - ANNEXE CONSOLIDATION 2019					
Comptes	Comptes	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions	Mise en service	Virement de poste à poste	Sorties	Valeur brute au 31/12/2019
201	Frais d'établissements	0	0	0	0	0	0	0
203	Frais de recherche et de développ.	4 037	4 037	0	0	0	0	4 037
205	Concessions, brevets, licences...	5 068 401	5 068 401	400 359	0	0	17	5 468 743
206	Droit au bail	72 062	72 062	0	0	0	0	72 062
208	Autres immobilisations incorporelles	249 527	249 527	2 478	0	0	0	252 005
	Immobilisations incorporelles	5 394 027	5 394 027	402 837	0	0	17	5 796 846
211	Terrains	181 333 861	181 333 861	0	0	0	75 753	181 258 108
212	Agenc. et aménag. de terrains	12 719 608	12 719 608	0	0	0	0	12 719 608
213	Construction	498 866 154	498 866 154	1 294 544	23 147 096	0	823 894	522 483 900
214	Construction sur sol d'autrui	1 034 485	1 034 485	0	0	0	0	1 034 485
215	Installations techniques, mat. et outil.	80 229 236	80 229 236	3 877 914	46 194	0	176 282	83 977 062
216	Collections	358 312	358 312	1	0	0	0	358 313
218	Autres immobilisations corporelles	69 498 787	69 498 787	9 956 651	0	0	99 369	79 356 069
	Immobilisations corporelles	844 040 443	844 040 443	15 129 110	23 193 290	0	1 175 298	881 187 545
231	Immobilisations corporelles en cours	65 688 628	65 688 628	44 654 827	-23 192 770	0	0	87 150 685
232	Immobilisations incorp. en cours	10 078	10 078	2 141	-520	0	0	11 699
237	Av. et acptes versés sur immo. Incor.	46 349	46 349	0	0	0	0	46 349
238	Av. et acptes versés sur immo. Cor.	2 178 398	2 178 398	-184 902	0	0	0	1 993 496
	Immobilisations en cours	67 923 453	67 923 453	44 472 066	-23 193 290	0	0	89 202 229
261	Titres de participations	144 374	144 374	40 590	0	0	0	184 964
266	Autres formes de participation	1	1	0	0	0	0	1
267	Créances rattachées à des part.	0	0	0	0	0	0	0
272	Titres immobilisés	1 023 254	1 023 254	0	0	0	0	1 023 254
274	Prêts	175 548	175 548	22 679	0	0	0	198 227
275	Dépôts et cautionnements versés	1 125 207 559	1 125 207 559	0	0	0	0	1 125 207 559
	Immobilisations financières	1 126 550 736	1 126 550 736	63 269	0	0	0	1 126 614 005
	Actif immobilisé	2 043 908 659	2 043 908 659	60 067 282	0	0	1 175 316	2 102 800 625

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles représentent **0,4 M€**.

Ainsi à la clôture, la valeur brute des immobilisations incorporelles est de 5,8M€.

b) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles augmente de **37 M€** pour un total brut de 881 M€ au 31 décembre 2019.

Les acquisitions de l'exercice suivies d'une mise en service sont de **15 M€** contre 12 M€ en 2018.

Les sorties de l'exercice **1,2 M€**.

Les mouvements significatifs sont les suivants :

➤ Constructions

Les acquisitions sont de **1,3 M€** dont principalement :

- Le reste des dépenses est lié à des opérations courantes de rénovation et/ou amélioration des bâtiments.

Au cours de l'exercice 2019, l'université a mis en service les opérations suivantes : **23,2 M€** en construction et 46 K€ en installations

- ISIS Extension: **17,7 M€**
- Maison du Personnel **3,8 M€**.
- Divers travaux de mises aux normes pour environ **2,2 M€**

➤ Installations techniques, matériel et outillage :

Les acquisitions d'installations techniques et de matériel s'élève à un montant total de **3,9 M€**. Ce poste est composé d'un grand nombre d'acquisition d'équipements.

➤ Autres immobilisations corporelles :

Les acquisitions de l'exercice sont de **9,9 M€** et concernent l'achat de près de biens ; ceux-ci sont constitués d'ordinateurs, de tablettes et autres appareils bureautique.

c) Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2019 les principaux projets en cours sont :

- la construction du CRBS	32,7 M€	- le Learning Center- Maison de l'étudiant	15,6 M€
- la Manufacture des tabacs	10 M€	- EOST	6,4 M€

d) Immobilisations financières

➤ Dépôts et cautionnements versés

L'université s'est vu attribuer la gestion de la dotation non consommable de l'opération IDEX à hauteur de 750 M€ porté à l'actif au compte 275 en contrepartie du compte 167 au passif. Les immobilisations financières enregistrent également la DNC attribuée pour le plan Campus pour 375 M€.

Pour rappel, l'Université détient des titres de participation à hauteur de 26% de la SATT CONECTUS pour 4,7 M€.

Les amortissements

	Amortissements cumulés au 31/12/2018	Amortissements cumulés au 01/01/2019	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2019	Amortissements neutralisés	Charge Réelle
Immobilisations incorporelles	4 251 135	4 251 135	601 226	0	4 852 361	0	601 226
Immobilisations corporelles	294 331 351	294 331 351	41 749 691	611 000	335 470 043	32 348 787	9 400 904
Immobilisations financières	178 733	178 733	0	0	178 733	0	0
TOTAL	298 761 220	298 761 220	42 350 917	611 000	340 501 138	32 348 787	10 002 130

Suite aux contrôles mis en œuvre au niveau des amortissements et reprises de financements, des corrections ont été apportées au niveau de l'UNISTRA :

- ✓ Correction des amortissements pour un total de : 999 k€
 - Paramétrage non conforme des durées : 336 k€
 - Dysfonctionnement calcul fin d'amortissement : 387 k€
 - Autres : 276 k€

- ✓ Correction des reprises de financement pour un total de : 1,8 M€
 - Décalage reprise financement / amortissement : 1 617 k€
 - Dysfonctionnement calcul fin d'amortissement : 135 k€
 - Paramétrage non conforme des durées : 44 k€
 - Autres : 30 k€

Les provisions

Situation et mouvements	Au 31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2019
Provision pour perte de change	0	0	0	0
Provision pour litige CERBM	0	36 667	0	36 667
Provisions pour risques clinique de la souris IGBMC	0	0	0	0
Provision pour litiges (151)	0	36 667	0	36 667
Provisions allocation d'aide au retour à l'emploi (compte 1587)	100 000	7 489	7 489	100 000
Provisions Congés Payés	3 372 459	0	319 919	3 052 540
Provision Heures Complémentaire	5 800 562	211 977	0	6 012 539
Provisions Compte Epargne Temps	5 434 925	69 912	201 689	5 303 148
Capital décès	13 800	0	13 800	0
	0	0	0	0
Provision pour risque d'indemnisation du préjudice subi par un usager	400 000	0	400 000	0
Provision pour risque du projet DIME	145 485	0	0	145 485
Autres provision pour charges	0	45 000	0	45 000
Provision pour risque à hauteur de la quote part des capitaux propres négatifs	1 760 529	264 458	1 760 529	264 458
Autres provision pour charges (1588)	16 927 761	591 347	2 695 937	14 823 170
Provisions pour dépréciation de créances (491)	1 634 453	116 512	2 680	1 748 285
Provision pour dépréciation des stocks (395)	144 737	41 228	0	185 965
Provision pour dépréciation des obligations (5906)	37 809	8 366	37 809	8 366

- Provision ARE : La provision pour aide au retour à l'emploi est maintenue à 100 000 €.

- Provision pour Congés Payés (CP) : La provision pour CP a été calculée à partir du nombre de jours acquis de septembre à décembre (17,17 jours) en ne prenant que le nombre de jours estimé non utilisés à fin décembre (8 jours). Sur ces 8 jours ont été appliqués des coûts moyens journaliers par catégorie de personnels au prorata du nombre d'ETP par catégorie. Ce calcul a amené à une reprise de la provision d'un montant de 319 919 € par rapport au 31/12/18.
- Provision pour Heures Complémentaires (HC) La provision pour HC a été calculée en appliquant, sur le nombre d'heures saisies dans le logiciel d'heures complémentaires SOSIE et non payées au 31/12/2019, un coût moyen journalier. Ce calcul a amené à augmenter la provision d'un montant de 211 977 € par rapport au 31/12/18.
- Provision pour Comptes Epargne Temps (CET) : Les nombres de jours monétisables et de jours dédiés RAFP de l'année 2019 sont évalués d'après moyenne des taux d'évolution observés entre les exercices depuis l'exercice 2014 et non en référence à la seule campagne CET
- qui a été impactée par deux évolutions importantes : l'abaissement du seuil de dépôt (15 jours au lieu de 20) et la revalorisation des montants forfaitaires. La provision diminue de 131 777 € par rapport à 2018
- Provision pour risque Préjudice à un usager Mme K : Mme K. était en contentieux avec l'Unistra suite à un dommage corporel subi le 12 mai 2009 lors d'une expérimentation. Le risque évalué à 1 M€ est assumé de façon équivalente entre l'Unistra et le CNRS. L'université a enregistré une provision dans ses comptes à hauteur de 400 k€ en 2016. Le tribunal des affaires de sécurité sociales du Bas-Rhin a condamné l'université dans un jugement en date du 7 septembre 2016, à verser un premier acompte de 200 k€ à Mme K. Par jugement du 27 février 2019, le tribunal de grande instance de Strasbourg a fixé l'indemnisation du préjudice à 221 000 €. Le solde de 15 000 € a été versé à Madame K en 2019. Par ailleurs, l'université a remboursé en 2019 à la CPAM du Bas-Rhin 156 092,78 € dus au titre de la majoration de la rente de Madame K. Le jugement étant définitif, la reprise sur provision a été effectuée pour la totalité soit 400 000 €.
- Provision pour risque du projet DIME : Suite à l'admission en non-valeur effectuée au titre du partenaire Warsaw University Krakowskie pour 2 322,77€ et suite à l'ajustement de la créance du partenaire CNRS (montant initial de 91 676,96€ ramené à 90 000€), la provision avait été reprise partiellement et ramenée à hauteur de 145 485,49€. (Initialement la situation du contrat DIME faisait apparaître un solde de 149 485€ à reverser par les partenaires (des ordres de reversement ont été émis à l'encontre des partenaires ayant trop perçu. Une provision de 149 485€ avait été constituée pour couvrir le risque de non recouvrement du contrat à l'encontre de l'Université de Paris XIII & du CNRS.). La situation n'a pas évolué en 2019.
- Provision pour risque Mme D : Madame D., personnel de l'université exerçant à l'IGBMC, a sollicité devant le TA de Strasbourg la somme de 50 000 euros au titre du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait de la non reconnaissance de sa maladie en maladie professionnelle. Une provision est constituée à hauteur de 5 000 €.
- Provision pour risque ESTUDIA : Une convention de partenariat a été signée le 2 avril avec ESTUDIA pour la mise en place d'une licence professionnelle développement WEB, communication et apprentissage à la rentrée universitaire 2019/2020. L'université a décidé de dénoncer cette convention. Estudia s'estime lésée dans la mesure où elle a engagé 40 000 € de frais et que cette remise en cause lui fait perdre un potentiel chiffre d'affaire. Les deux parties souhaitent signer un protocole transactionnel : l'université est prête à indemniser sur justificatifs de dépenses des frais engagés. Une provision de 40 000€ a été comptabilisée.

- Provision pour dépréciation de créances

La provision restante couvre le risque portant sur le non recouvrement des diverses créances clients et étudiants. La provision diminue de 2680 € par rapport au 31/12/18.

Les créances et les dettes

Créances	Montant net 31/12/2019	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant net	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an			Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéance à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :	1 126 394 056	0	1 126 394 056	Dettes financières	1 291 338 017	20 705	93 807 032	1 197 510 280
Prêts	193 545	0	193 545	Emprunts et dettes auprès des établisst. de crédit	70 283 015	0	0	70 283 015
Créances rattachées à des participations	1 125 234 836	0	1 125 234 836	Avances de l'Etat et des collectivités publiques	1 127 227 265	0	0	1 127 227 265
Autres	965 675	0	965 675	Avances et acomptes	93 827 737	20 705	93 807 032	0
Créances de l'actif circulant :	123 968 697	92 592 609	31 376 088	Dettes d'exploitations	45 049 386	44 439 394	609 992	0
Créances Clients et Comptes rattachés	24 972 610	24 527 248	445 362	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	14 710 404	14 710 404	0	0
Personnel et comptes rattachés	6 897	6 897	0	Personnel et compte rattachés	6 150 513	6 150 513	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	855	855	0	TVA	67 765	67 765	0	0
TVA	587 723	587 723	0	Groupe associé	0	0	0	0
Etat et autres collectivités	94 020 714	63 191 452	30 829 262	Etat autres impôts et taxes	589 403	589 403	0	0
Matières premières et autres approv.	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	367 505	367 505	0	0
Débiteurs divers (dont hors bilan Fus)	3 996 249	3 894 785	101 464	Autres dettes d'exploitation	0	0	0	0
Compte transitoires ou d'attentes	382 461	382 461	0	Compte transitoire ou d'attente	9 391 995	9 391 995	0	0
Groupes et associés	0	0	0	Dettes sur immo. et compte rattachés	10 520 901	10 520 901	0	0
Autres	149	149	0	Autres dettes	3 250 901	2 640 909	609 992	0
Débiteurs divers avances et acomptes versés	1 040	1 040	0			0	0	0
Charges constatées d'avance:	128 228	128 228	0	Produits constatés d'avance:	33 300 996	33 300 996	0	0
						0	0	
TOTAL	1 250 490 981	92 720 837	1 157 770 144	TOTAL	1 369 688 399	77 761 094	94 417 024	1 197 510 280

a) Les créances

- Créances de l'actif immobilisé

Les créances de l'actif immobilisé augmentent de 23 k€.

Prêts : concerne le compte 274 et retrace en partie les aides consenties au personnel.

- Créances de l'actif circulant

L'actif circulant est de 124 M€ dont 93 M€ à moins d'un an et 31 M€ à plus d'un an. Il se décompose de la façon suivante :

- ✓ Les créances clients de l'exercice sont de **25 M€** dont la quasi-totalité est à moins d'un an soit une augmentation de 7,4 M€ par rapport à 2018.

24,5 M€ à moins d'un an (comptes 411 et 418)

Créances contentieuses nettes pour 445 K€ sont à plus d'un an.

Les créances de l'Etat et des autres collectivités atteignent un montant de 94 M€ contre 45,9 M€ en 2018. On peut signaler :

- Les subventions d'investissement enregistrées au compte 4411 augmentent de 22,1 M€ pour se monter à **27,5 M€** et celles de fonctionnement enregistrées au compte 4417 baissent de 1,4 M€ et se montent à **25,7 M€**.
- Les produits à recevoir (comptes 4487) sont **de 30,7 M€** (investissement et fonctionnement). Ils sont essentiellement composés des intérêts IDEX pour 6,5 M€ et des intérêts de la dotation campus pour 3,8 M€. Des produits à recevoir (Heures défiscalisées 0,9 M€, Erasmus 2,8 M€) et des subventions à recevoir pour 23,2 M€ liées à un grand nombre de clients (ANR, Région, DRAC, etc...)
- Les comptes transitoires qui passent à 382 € par rapport à 7,1 M€ en 2018, concernent les droits d'inscription spécifiques différés car les étudiants ont bénéficié d'un échancier de règlement
- Les charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avances passent de 244 k€ en 2018 à 128 k€ en 2019.

b) Les dettes

- Dettes financières

- ✓ Les avances de l'État et des collectivités comportent principalement la dotation en capital non consommable de l'IDEX et du Plan Campus pour respectivement 750 M€ et 375 M€, ainsi que 23,8 M€ d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (14,4 M€ en 2018 + 9,4 M€ en 2019), et 39,5 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (16,9 M€ en 2018 + 22,65 M€ en 2019)
- ✓ Après neutralisation de l'émargement les avances et acomptes augmentent de 29,4 M€ par rapport à 2018 pour un total au 31/12/2019 de 93,8 M€ qui se déclinent ainsi :
 - Avances contrats de recherche : 53,6 M€
 - Avances IDEX : 24 M€
 - Avances sur subventions sur immobilisations : 11,2 M€
 - Avances plan Campus : 4,3 M€
 - Avances autres contrats de recherche : 0,7 M

- Dettes d'exploitation

- ✓ Les dettes fournisseurs (hors immobilisation) augmentent de 1,9 M€ pour passer à 14,7 M€ fin 2019. Elles sont constituées de dettes fournisseurs pour 6,5 M€, de factures non parvenues pour 8,2 M€.
- ✓ Les dettes de personnels comportent les charges à payer pour 6,1 M€.
- ✓ Le compte transitoire est de 9,4 M€ à fin 2019 (+ 3,4 M€ par rapport à 2018) et se compose notamment des recettes de l'Opération Campus et des contrats de recherche non émarginés

- Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations sont de 10,5 M€ fin 2019. Les factures non parvenues sur des travaux en-cours représentent 7,9 M€ et concernent notamment les projets CRBS et IPCB.

- Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances représentent 33 M€ et se composent de la façon suivante :

Fondation :	11,2 M€
GIE CERBM :	5,6 M€
Droits spécifiques	10,7 M€
Convention CIRFC	1,8 M€
Convention Erasmus	0,2 M€
Service Commun de la Documentation	0,04 M€
Divers conventions	0,9 M€
Contrats jeunes chercheurs	0,2 M€
Autres	2,5 M€

La trésorerie

La situation de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2019 se présente comme suit :

En €	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilière de placement	13 344 027	14 573 185
Dépréciation	-87 899	-325 794
Valeurs nettes des valeurs mobilières	13 256 128	14 247 391
Banque	153 840 376	139 887 009
Disponibilités	6 315	4 971
Opérations de régie	8 131	5 754
Total	167 110 950	154 145 125

L'entité la plus contributive est l'Université de Strasbourg avec 149 M€ sur un compte au trésor.

La trésorerie du groupe augmente de 13 M€ par rapport à 2018.

Opérations d'inventaire

OPERATIONS D'INVENTAIRE		
	Exercice 2019	Exercice 2018
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant K€	Montant K€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 216	8 712
Dettes fiscales et sociales	63	62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 889	4 844
Dettes personnel	6 207	5 151
Autres dettes (yc conventions suivies en ressources affectées)	0	0
TOTAL	22 375	18 769
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant K€	Montant K€
Créances clients et comptes rattachés	14 044	7 984
Organismes sociaux	564	1
Etat	33 548	2 088
Autres (yc conventions suivies en ressources affectées)	81	10 503
TOTAL	48 237	20 575
Montant des charges constatées d'avances	Montant K€	Montant K€
Charges d'exploitation	128	244
TOTAL	128	244
Montant des produits constatés d'avances	Montant K€	Montant K€
Produits d'exploitation	0	0
Produits des droits d'inscriptions	16 483	21 191
Produits des contrats	0	0
Produits des subventions d'investissements	16 532	14 677
TOTAL	33 015	35 868

Tableau de variation des capitaux propres (en euros)

en €	Dotation	Primes	Réserves consolidés	Autres	Capitaux propres part du groupe
Situation au 31/12/2014	575 240 562	0	38 725 218	0	613 965 780
Variation des financements	-1 085 477				-1 085 477
Correction à l'ouverture de l'université			-1 363 224		-1 363 224
Recapitalisation de la SATT	211 041		-1 184 184		-973 143
Autres variations			695 347		695 347
Résultat net part du groupe			9 264 003		9 264 003
Situation au 31/12/2015	574 366 126	0	46 137 240	0	620 503 366
Variation des financements	12 677 362				12 677 362
Correction à l'ouverture de l'université			3 103 208		3 103 208
Recapitalisation de la SATT					0
Autres variations			-1 577 074		-1 577 074
Résultat net part du groupe			8 375 003		8 375 003
Situation au 31/12/2016	587 043 488	0	56 038 377	0	643 081 865
Variation des financements	-17 976 022				-17 976 022
Correction à l'ouverture de l'université					0
Recapitalisation de la SATT					0
Autres variations			150 415		150 415
Résultat net part du groupe			4 578 816		4 578 816
Situation au 31/12/2017	569 067 466	0	60 767 608	0	629 835 075
Variation des financements	11 990 054				11 990 054
Intégration Aduéis dans les comptes sociaux UDS			1 172 600		1 172 600
Correction écritures années antérieures comptes UDS			-2 151 092		-2 151 092
Autres variations			-1 730 663		-1 730 663
Résultat net part du groupe			2 497 296		2 497 296
Situation au 31/12/2018	581 057 521	0	60 554 950	0	641 612 470
Variation des financements	3 016 751				3 016 751
Correction écritures années antérieures Comptes UDS			10 138 149		10 138 149
Changement de méthode DI et CVEC Comptes UDS			5 098 692		5 098 692
Autres variations			-2 087 554		-2 087 554
Résultat net part du groupe			4 352 274		4 352 274
Situation au 31/12/2019	584 074 272	0	78 056 511	0	662 130 782

Tableau de variation des intérêts minoritaires (en euros)

en €	Dotation	Primes	Réserves consolidés	Autres	Total des intérêts minoritaires
Situation au 31/12/2014	4 980 055	0	1 008 630	0	5 988 685
Autres variations	143 543		-143 543		0
Résultat de l'exercice			208 160		208 160
Situation au 31/12/2015	5 123 598	0	1 073 247	0	6 196 845
Autres variations	149 090		-149 086		4
Résultat de l'exercice			182 258		182 258
Situation au 31/12/2016	5 272 688	0	1 106 419	0	6 379 107
Autres variations	411 811		-99 549		312 262
Résultat de l'exercice			110 290		110 290
Situation au 31/12/2017	5 535 409	0	1 083 988	0	6 619 397
Autres variations	133 207		-110 290		22 917
Résultat de l'exercice			-326 650		-326 650
Situation au 31/12/2018	5 668 616	0	647 048	0	6 315 664
Autres variations	108 312		-108 313		0
Résultat de l'exercice			938 136		938 136
Situation au 31/12/2019	5 776 928	0	1 476 872	0	7 253 801

IX. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation

Produits d'exploitations en K€	2019	2018	Variation
Droits Universitaires	26 555	26 644	-89
Prestations de recherche	2 201	3 992	-1 791
Prestations et travaux informatiques	21	6	15
Prestations de formation continue	8 650	9 461	-811
Autres prestations	9 513	9 067	446
Production vendue	46 940	49 170	-2 230
Production stockée et immobilisée	-5	50	-55
Reprises sur provisions	1 991	1 677	314
Etat	373 568	368 836	4 732
Collectivités	14 257	10 530	3 727
Taxe d'apprentissage	1 153	1 139	14
Autres	12 989	14 362	-1 373
Subventions d'exploitation	401 966	394 867	7 099
Autres produits	24 248	18 516	5 732
Total produits d'exploitation	475 140	464 280	10 860

La production vendue baisse du fait des prestations de recherche (- 1,8 M€) et une baisse des prestations de formation continue (-811 k€)
 Les subventions d'exploitation augmentent de 7,5 M€.

Charges d'exploitation en K€	2 019	2 018	Variation
Achats de marchandises et MP	19	104	-86
Entretiens et réparations	7 962	7 777	186
Charges locatives	3 489	3 227	262
Déplacements, missions et receptions	10 196	9 649	547
Frais postaux et télécommunication	1 086	1 130	-44
Achats d'approvisionnements non stockés	19 233	18 477	756
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 271	2 201	70
Publicité...	2 938	3 131	-193
Autes	16 859	17 095	-236
Autres achats et charges externes	64 035	62 687	1 348
Impôts et taxes	6 160	6 036	124
Salaires	222 786	216 851	5 935
Charges Sociales	144 143	141 516	2 627
Salaires et charges sociales	366 929	358 367	8 562
Dotations aux amortissements sur immobilisation	8 895	8 493	402
Dotations aux provisions pour risques et charges	578	1 934	-1 356
Autres charges d'exploitations	22 099	23 353	-1 254
Total Charges d'exploitation	468 714	460 974	7 741

La masse salariale représente environ 78 % des dépenses du groupe.

Résultat financier

Produits et charges financières en K€	2 019	2 018	Variation
Revenus de valeurs mobilières	169	137	32
Gain de change	6	45	-39
Produits nets de cession de VMP	184	10	174
Autres	282	43	238
Produits financiers	642	237	405
Charges Financières	791	702	89
Résultat financier	-149	-466	316

Résultat Exceptionnel

La nouvelle instruction comptable commune M9 ne comporte plus de charges et produits exceptionnels.

X. EFFECTIFS PERSONNELS

Type de population	Unistra	Fondation université de Strasbourg	GIE CERBM	SATT	TOTAL 31/12/2019
Enseignants	3001				3001
Non enseignants	2598	7	334	37	2642
TOTAL	5 599	7	334	37	5 643

XI. INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET CONTENTIEUX

L'université est engagée dans différents litiges et contentieux de nature commerciale, fiscale et sociale. Dès lors que l'établissement considère avoir à supporter une sortie de ressources, une provision est constituée. (Cf. tableau détaillé des provisions § V. 4).

Le principal litige au contentieux pour lequel l'université quoique défendeur considère le risque faible, était un contentieux de nature fiscale portant sur la taxe sur les Installations Nucléaires de Base (INB). L'université avait reçu plusieurs avis de paiement de la taxe principale et de la taxe additionnelle sur les INB sur la période 2000 à 2012 qu'elle contestait.

Un amendement a été adopté dans la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 en vue d'accorder l'exonération de ces taxes. En conséquence, le litige est soldé au 31.12.19 et l'Université n'a pas eu d'impact comptable.

Article 248

I. - A compter de l'entrée en vigueur des II et V de l'article 43 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999), les établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel sont exonérés de la taxe annuelle et des taxes additionnelles dites de recherche et d'accompagnement prévues aux mêmes II et V.//

II. - A compter de l'entrée en vigueur de l'article 96 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont exonérés de la contribution annuelle au profit de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire due par les exploitants des installations nucléaires de base.

III. - Les I et II entrent en vigueur le 1er janvier 2021.

XII. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a eu aucun élément post-clôture à l'exercice 2019.

Les comptes consolidés ont été clôturés dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Ils ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

XIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.